

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2010

**AVIS DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.  
SUR LE PROJET DE  
DECISION MODIFICATIVE N° 2/BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2010  
DE LA REGION REUNION**

Les commissions prennent acte du projet de Décision modificative n°2/Budget supplémentaire exercice 2010 de la Région Réunion.

Elles notent que l'affectation du résultat excédentaire du compte administratif 2009, de 161,1 millions d'€ permet de supprimer l'emprunt de 8,9 millions d'€ inscrit lors de la décision modificative n° 1.

En investissement, elles soulignent le report des crédits qui concernent le F.R.D.E. pour un montant de près de 50 millions d'€ et l'inscription de crédits de paiement pour un montant total de 63,5 millions d'€, en particulier au titre du volet réhabilitation des lycées et des équipements culturels et sportifs. Ces crédits devraient participer au soutien de l'activité dans le secteur du BTP.

Le plan de relance des équipements sportifs et culturels va dans le sens de ce que préconise le C.E.S.R.: voir des équipements culturels de proximité réhabilités et efficacement exploités. Mais, ce plan n'aura de sens que s'il intègre en amont, une concertation avec les différents partenaires, associatifs et institutionnels, sur la mise en œuvre de projets donnant vie à ces équipements.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*